

1. Dialogue social dans l'artisanat : un accord novateur
2. Allègements de charges obtenus par l'UPA et ses trois Confédérations - La baisse des cotisations d'assurance chômage est confirmée
3. Une campagne pour séduire les jeunes - ISM -
4. Les Brèves - L'agenda

Confirmation

Le bilan définitif de la représentation de l'UPA dans les caisses de Sécurité sociale témoigne de la forte mobilisation des représentants locaux de l'artisanat. En effet, en dépit de l'investissement en temps qui leur est demandé, de nombreux artisans ont accepté de prendre des responsabilités dans les différents organismes, permettant ainsi d'y maintenir une présence patronale en l'absence des représentants du Medef et de la CGPME.

Sur les 402 caisses locales, l'UPA totalise 305 élus à des postes de Président ou de Vice-Président. Dans les URSSAF, en particulier, les élus de l'artisanat ont réussi à préserver 67% des sièges de présidents antérieurement détenus par l'ensemble des employeurs. L'UPA devient ainsi la deuxième organisation la mieux représentée dans les conseils d'administration de ces instances, juste derrière la CFDT.

L'UPA ne perd pas de vue qu'il conviendra d'accompagner ses élus dans leurs nouvelles responsabilités et organisera pour cela plusieurs séminaires inter régionaux.

DIALOGUE SOCIAL DANS L'ARTISANAT Un accord novateur

Améliorer la représentation des artisans pour mieux défendre leurs intérêts, tel est l'objet de l'accord du 12 décembre visant à développer le dialogue social dans l'artisanat .

L'artisanat a trop longtemps été tenu à l'écart du dialogue social pour ne pas saisir l'occasion qui lui est offerte d'aller de l'avant. En effet, même si la participation de l'UPA aux négociations paritaires depuis 1988 a permis d'inverser la tendance, il faut bien constater que les représentants des grandes entreprises continuent de monopoliser le dialogue entre employeurs et salariés français. Dès lors, il n'est pas surprenant que les attentes des 835.000 entreprises artisanales soient insuffisamment prises en compte. Pour mettre un terme à cette situation, l'accord signé par l'UPA et les cinq organisations syndicales de salariés, prévoit d'une part, de soutenir les branches professionnelles de l'artisanat dans leurs missions de négociation sociale et de service aux entreprises, et d'autre part, de favoriser la partici-

pation des artisans à la gestion des organismes paritaires et sociaux. En outre, en confortant le rôle des branches professionnelles de l'artisanat, l'accord place définitivement la négociation entre employeurs et salariés en dehors de l'entreprise. Il établit un rempart contre les diverses tentatives visant à imposer un délégué syndical dans chaque entreprise artisanale. Enfin, le texte consacre la volonté de l'UPA de parvenir à un financement transparent du syndicalisme artisanal basé sur la mutualisation. L'expérience (formation professionnelle, promotion de l'artisanat) a en effet montré l'efficacité de ce dispositif. Quant aux organisations qui dénoncent un nouveau prélèvement sur les entreprises, il convient de leur rappeler dans quelles proportions l'UPA a contribué à réduire les charges des artisans (voir verso).



La délégation de l'UPA et son chef de file, Marc Westrelin (3ème à partir de la gauche).

Le passage à l'euro

VOCABULAIRE

Dans un avis sur "le vocabulaire de l'euro", le Conseil national de la consommation (CNC), organisme consultatif placé auprès du ministère de l'Economie et composé de représentants des consommateurs et des professionnels, a recommandé aux Français de bien dire "centimes" et non "cents", pour les subdivisions de l'euro.

Le terme de "cents" choisi au niveau européen a été jugé inapproprié à la France où sa prononciation est semblable à celle du chiffre 100 et est donc source de confusion.

Par ailleurs, en rédigeant un chèque en euros, il faudra écrire le mot euro avec un "s" au pluriel, alors que sur les futurs billets le mot "euro" reste invariable.

ECARTS D'ARRONDIS

Il s'agit de l'écart créé par la conversion d'un prix exprimé en francs, en euros, puis de nouveau reconverti en francs (100 francs valent 15,24 euros mais 15,24 euros valent 99,97 francs). Cet écart dû aux règles d'arrondis ne peut donner lieu à aucune contestation, si ces règles sont respectées. Mais il reste limité et n'excède jamais 3 centimes de francs, souligne le CNC. Pour l'éviter, le mieux est d'établir directement le prix en euros et non en francs.

INFORMATIONS

N°Vert : 0 800 01 2002

Internet : www.euro.gouv.fr

Minitel : 3615 euro 2002



Allègements de charges obtenus par l'UPA et ses trois confédérations

Aux organisations qui accusent l'accord UPA relatif au développement du dialogue social, d'alourdir les charges qui pèsent sur les artisans (d'environ 150 F par an et par salarié), il apparaît utile de rappeler quelques baisses de charges obtenues par l'UPA et ses trois confédérations dans un passé récent.

- A partir du 1er janvier 2002, exonération de la vignette pour tous les véhicules d'un poids inférieur à 3,5 tonnes PTAC, dans la limite de trois véhicules pour les sociétés. La vignette automobile pour un véhicule utilitaire de 5 à 7 CV s'élevait en moyenne à 500 F en 2000.
- A partir de 2002, abattement de 50% de la taxe pour frais de Chambre de commerce et d'industrie pour les entreprises qui sont par ailleurs immatriculées au Répertoire des métiers, soit une baisse moyenne de 300 F du montant de la taxe.
- Allègement des charges sociales patronales sur les salaires jusqu'à 1,8 SMIC pour toutes les entreprises passées aux 35 heures.
- Réduction de la part patronale des cotisations d'assurance chômage, de 3,97% au 1er janvier 2001 à 3,6% au 1er janvier 2002, ce qui représente une économie moyenne pour l'artisan



employeur de 444 F par salarié et par an.

- Exonération de taxe d'équarrissage pour toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 millions de francs.
- Application du taux réduit de TVA (5,5%) sur les travaux d'entretien des logements. Cette mesure a provoqué une augmentation de 10% de l'activité du marché concerné rien que pour l'année 2000.
- Réduction des droits de mutation sur la cession d'un fonds de commerce. Ils sont passés de 11,8% en 1995 à 4,8% en 2000, soit 48.600 F d'économie pour un fonds de commerce d'une valeur de 1.300.000 F.
- Suppression progressive de la part salariale de la taxe professionnelle. En moyenne, la contribution des entreprises artisanales a été réduite de 40%.

UNEDIC

Confirmation de la baisse des cotisations d'assurance chômage

La volonté de l'UPA d'obtenir une baisse progressive des cotisations d'assurance chômage, a trouvé une nouvelle réponse le 14 décembre. En effet, en dépit de l'opposition de la CGT et de FO, les partenaires sociaux ont majoritairement entériné une baisse de 0,1% des cotisations au régime UNEDIC, pour les employeurs comme pour les salariés, à compter du 1er janvier 2002. Cette diminution représente un montant de 4,4 milliards de francs qui sera compensé par les excédents de trésorerie de 2001. Une autre baisse

de même ampleur est prévue au 1er juillet 2002 par la convention d'assurance chômage. Les partenaires se réuniront avant le 30 juin 2002 pour la confirmer ou non au vu de la situation financière de l'UNEDIC.

Malheureusement, les entreprises ne verront pas forcément leurs charges baisser au 1er janvier compte tenu de la hausse parallèle des cotisations AGS destinées à financer les sommes dues aux salariés dont l'entreprise est en situation de redressement judiciaire (voir position de l'UPA en page 4).

Une campagne pour séduire les jeunes

A partir de la fin janvier, la Première entreprise de France repart à la conquête du public et tout particulièrement des jeunes. Ci-dessous, les éléments détaillés du dispositif de campagne.

CONVAINCRE. Télévision : film de 30 secondes diffusé en 150 spots sur toutes les chaînes. 92% des Français seront touchés. **Cinéma** : film diffusé dans 946 salles pour renforcer l'impact sur les jeunes. L'artisanat devrait aussi parrainer le "Printemps du cinéma", vaste opération qui touche plus de 2,5 millions de jeunes à la mi-mars.

Chroniques télévisées : juste après le 20 heures de TF1, 15 mini émissions d'une minute mettant en scène des témoignages d'artisans dont l'activité "est portée par une demande croissante" ou "bénéficie des apports des technologies modernes" ou "permet l'initiative et l'esprit d'entreprise".

INCITER. Affichage : 4000 panneaux (4 mètres x 3 mètres et abribus). Ton accrocheur pour interpeller les jeunes et les conduire à "prendre contact". **Radio** : A partir des mêmes thèmes que l'affichage, une série de 650 spots de 30 secondes sur les stations les plus écoutées par les jeunes : NRJ, Skyrock, Fun radio, Les indépendants. **Presse régionale** : dans 61 quotidiens régionaux de toute la France, trois annonces valorisant les atouts d'une carrière dans l'artisanat.

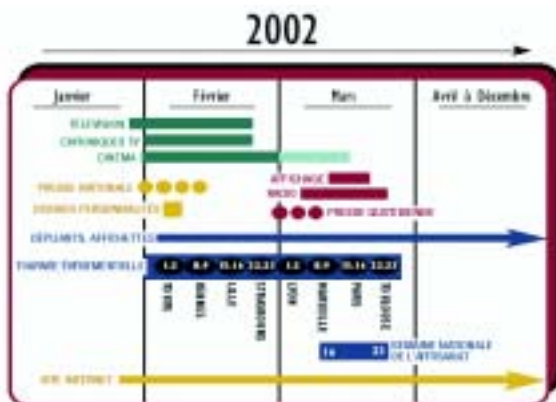
ALLER A LA RENCONTRE. "Plateforme artisanat" : dans huit grandes villes, un chapiteau de 600m2 présentant les métiers de l'artisanat en 9 espaces, illustrant les centres d'intérêt des jeunes. **Semaine nationale de l'artisanat** : du 16 au 23 mars, une semaine pour fédérer les événements de promotion de l'artisanat habituellement répartis sur l'année. **Outils** : présentation de la campagne, autocollant et vignettes adhésives à destina-



tion de chaque artisan. Affichettes, dépliants, autocollants pour véhicules, disponibles auprès des UPA locales et des Chambres de métiers et adressés aux réseaux associés à l'opération (bureaux d'information jeunesse, centres d'information et d'orientation, ANPE, Missions locales...).

ARGUMENTER. Presse nationale : six annonces dans Le Monde, Le Figaro, Libération, Le Journal du Dimanche, Les Echos, L'Equipe. **Dossier informatif** : fiches argumentées traitant les raisons qui assurent le succès de l'artisanat pour les décennies à venir et cassette vidéo, le tout destiné à 5000 personnes reconnues pour leur influence sur l'opinion publique (journalistes, éducateurs, responsables politiques et économiques...). **Dossier d'orientation** : proposé aux conseillers et professeurs de 12.000 établissements, il met à leur disposition un "kit pédagogique" leur permettant d'organiser des séances d'information et d'orientation pour les jeunes et leurs parents afin de les éclairer sur l'avenir qu'offrent les métiers de l'artisanat.

INFORMER ET COMMUNIQUER. site internet : www.artisanat.info, pour le public et les artisans. Informations sur l'artisanat et sur la campagne de communication.



Le Conseil d'administration de l'Institut supérieur des métiers s'est réuni le 17 décembre et a notamment examiné le rapport d'activité de l'année 2001.

Il y est rappelé que l'ISM "est chargé de réaliser une mission de recherche et de développement dans le secteur des métiers et une mission de formation économique et technologique dans l'artisanat".

En ce qui concerne la recherche et le développement, l'ISM a notamment mené une étude appliquée portant sur la réduction du temps de travail dans les entreprises artisanales concluant à la nécessité de mettre en exergue deux axes :

- favoriser une large diffusion d'outils de gestion du temps de travail et du contrôle du coût de revient de la main d'oeuvre ;
- aider au renouvellement des pratiques sociales par un appui au recrutement, à la gestion des personnels et par la recherche de solutions collectives.

Le rapport note également un travail spécifique d'accompagnement au passage à l'euro, avec l'animation d'un réseau de conseillers euro et la mise en place de formations décentralisées. Par ailleurs, l'ISM a poursuivi son activité de recherche et de diffusion d'information, au travers d'une banque de données (19.000 références), du site internet (64.000 connections) et de la publication "ISM Doc".

En ce qui concerne la formation économique et technologique, l'Institut a développé un nouveau programme de formation et de perfectionnement des agents de développement économique. De même, le rapport rappelle l'importante activité de formation qui a été menée en direction des élus et des cadres de l'artisanat : administrateurs de sécurité sociale, conseillers prud'homaux, formateurs en qualification professionnelle, responsables départementaux...

L'euro, les artisans...et la banque

Le moins que l'on puisse dire est que les établissements bancaires n'auront pas facilité la tâche des artisans et des commerçants dans le cadre du passage à l'euro. La décision de prolonger pendant 6 semaines la période de double circulation des francs et des euros constituait déjà une mauvaise nouvelle pour les artisans et commerçants. Compte tenu du rôle de bureau de change qu'on leur assignait, ils pouvaient espérer que les banques ne prélèveraient pas de commission sur les règlements par cartes bancaires inférieurs à 30 euros effectués pendant cette durée. Peine perdue, malgré les encouragements du gouvernement à trouver une solution qui convienne à la CGAD soutenue par l'UPA, les banques ont laissé leur porte fermée. Seule, l'action des représentants de l'artisanat auprès des parlementaires a permis d'amoindrir la charge des artisans et commerçants. De fait, faute d'une exonération complète, l'UPA et la CGAD ont obtenu le vote d'une disposition stipulant que le montant des "commissions cartes bancaires" perçues par les banques entre le 1er janvier et le 17 février 2002 ne pourra excéder celui enregistré pendant la même période en 2001 ou pendant les sept dernières semaines de 2001. Pour noircir le tableau, on nous annonce, la possibilité de grèves des salariés des banques le...2 janvier 2002.

Double langage

Au moment même où certains accusent l'UPA d'alourdir la charge qui pèse sur les entreprises artisanales par l'intermédiaire d'un accord sur le développement du dialogue social dans l'artisanat, est annoncée l'augmentation des cotisations à l'AGS, Association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés (gérée uniquement par le Medef et la CGPME).

L'UPA constate que les petites entreprises vont devoir supporter les charges résultant des difficultés économiques rencontrées par les grandes entreprises. En effet, l'AGS a pour objet de financer les sommes dues aux salariés dont l'entreprise est en situation de redressement judiciaire. Or, un nombre important de grands noms de l'industrie ont eu recours à cette procédure durant ces derniers mois, mettant à mal l'équilibre des ressources de l'AGS. La décision de doubler (de 0,10% à 0,20%) les cotisations AGS n'est donc pas une surprise, elle risque même de se révéler insuffisante dans un proche avenir. L'UPA ne peut admettre que les entreprises artisanales paient un tribut de plus en plus lourd pour subvenir aux difficultés des grandes entreprises. Dès lors deux conclusions s'imposent :

- le mode de financement de l'AGS devra être revu de sorte que les difficultés économiques dans les grandes entreprises n'aboutissent pas à un alourdissement systématique des charges pesant sur les petites entreprises ;
- le Conseil d'administration de l'AGS devra accueillir des représentants de l'artisanat, secteur qui regroupe 500.000 entreprises cotisantes. Surtout, l'UPA dénonce le double langage et la mauvaise foi de certains, qui un jour s'opposent à l'extension d'un dispositif en faveur des entreprises artisanales, et le lendemain, n'hésitent pas à alourdir les charges qui pèsent sur elles.

Voeux

**Le Conseil National
et le personnel de l'UPA
vous souhaitent
une excellente année 2002**



79, avenue de Villiers - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@wanadoo.fr

CAPEB
Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment

CNAMS
Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers et des Services

CGAD
Confédération Générale
de l'Alimentation en Détail - Section Artisanale

L'agenda

15 DECEMBRE

Interview du Président de l'UPA à 19h55 sur France inter dans le cadre des émissions "Expression directe".

17 DECEMBRE

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration de l'Institut supérieur des métiers -ISM-.

18 DECEMBRE

Réunion du Conseil d'administration du Bureau européen de l'artisanat français -BEAF-.

20 DECEMBRE

Conseil national de l'UPA.

2 JANVIER

Réunion du groupe Euro-PME présidé par François Patriat.

8 JANVIER

Participation du Président de l'UPA à la cérémonie des voeux à l'Elysée.

Audition de Robert Buguet par Gérard Larcher, Sénateur, Secrétaire national du RPR chargé des "nouvelles relations sociales".

Intervention du Président de l'UPA sur La Chaîne Parlementaire-Public Sénat de 18h30 à 19h30.

9 JANVIER

Audition du Président de l'UPA par la Commission des lois du Sénat à propos du projet de réforme des Tribunaux de commerce.

14 JANVIER

Intervention du Président de l'UPA dans le cadre du colloque organisé par le Conseil économique et social, relatif à "L'avenir du dialogue social".

15 JANVIER

Rencontre entre le Président de l'UPA et la Présidente de l'Union nationale des professions libérales -UNAPL-, Jacqueline Socquet-Clerc Lafont.